

Vos démarches en ligne pour tous les services accueils péri et extra-scolaires

➔ Mon enfant va être présent.

Que dois-je faire pour l'inscrire à l'accueil périscolaire (matin/et ou soir), au restaurant scolaire ou à l'accueil de loisirs ?

- Je vais sur mon espace famille : www.mon-portail-famille.fr/acces/st-nicolas-de-la-grave
 - Je suis un nouvel arrivant, je n'ai pas de code d'accès, je souhaite que l'on me crée un compte :
 - ↳ Je réalise le dossier administratif à la mairie (05 63 95 92 55)
 - ↳ Je reçois ensuite le code d'accès par mail (vérifier les courriers indésirables)
 - ↳ J'actualise mes données personnelles
-

MON ENFANT VA ÊTRE PRÉSENT	JE DOIS ...	COMMENT SUIS-JE FACTURÉ ?
A l'accueil périscolaire matin et/ou soir	Inscrire mon enfant et prépayer en réservant les jours de fréquentation en respectant les délais de réservation et/ou modification et/ou annulation possibles sur le Portail Famille	Je suis facturé en fonction de mon quotient familial selon la grille tarifaire
Au restaurant scolaire		
A l'accueil de loisirs (Mercredi et/ou vacances scolaires)		
MON ENFANT EST PRÉSENT MAIS JE N'AI PAS RÉSERVÉ	COMMENT SUIS-JE FACTURÉ ?	
A l'accueil périscolaire matin et/ou soir	Mon enfant pourra être accueilli.	
Au restaurant scolaire	A titre exceptionnel , mon enfant pourra être accueilli, le service sera facturé	
A l'accueil de loisirs (Mercredi et/ou vacances scolaires)	Mon enfant ne peut pas être accueilli. Mais je peux prendre contact avec la direction de l'ALSH qui pourra éventuellement inscrire mon enfant en fonction des places disponibles. Dans ce cas, si mon enfant peut être accueilli, je suis facturé à la présence de mon enfant en fonction de mon quotient familial selon la grille tarifaire.	
MON ENFANT EST ABSENT	JE DOIS ...	COMMENT SUIS-JE FACTURÉ ?
A l'accueil périscolaire matin et/ou soir	Annuler les réservations par le biais du Portail Familles	<ul style="list-style-type: none"> • Si j'ai fourni le justificatif : L'absence n'est pas facturée (à déposer au Centre de Loisirs) • Si je n'ai pas fourni de justificatif : l'accueil sera facturé
Au restaurant scolaire		
A l'accueil de loisir (Mercredi et/ou vacances scolaires)		

Pour toutes questions et renseignements liés à la fréquentation du service :

mairie@ville-stnicolas82.fr